

## **EOVE SA**Bâtiment NEWTON 4 rue Jules FERRY 64000 PAU – France

## A l'attention du Correspondant de Matériovigilance

Pau, 26 septembre 2018

Objet : Information de sécurité concernant le ventilateur EO-150 utilisé en mobilité.

Référence dossier : R1816630

Chers clients.

Par ce courrier, nous vous adressons une information de sécurité rappelant les usages concernant le ventilateur **EO-150 et** notamment lorsqu'il doit être utilisé en mobilité.

Afin d'apporter la meilleure sécurité à tous les **patients dépendants et ventilés 24H sur 24H**, nous vous demandons de diffuser cette information à tous les membres de vos équipes impliqués dans l'utilisation du ventilateur EO-150.

Comme vous avez pu en prendre conscience par vous-même et de par les bonnes pratiques déjà en usage, il est, et a toujours été, nécessaire de considérer la batterie interne comme une réserve d'autonomie et de sécurité électrique pour le patient, et non pas comme une source d'alimentation principale.

Aussi, pour les patients ventilo-dépendants ayant besoin de mobilité, il est obligatoire d'utiliser une source d'alimentation additionnelle tel que le batterie pack externe, quand le patient s'éloigne d'une source externe d'alimentation (secteur ou continue).

Nous renouvelons notre demande afin d'apporter une extrême attention aux alarmes préventives déclenchées par le ventilateur vérifiant les performances de la batterie interne, notamment les alarmes « DEFAUT CHARGE BAT. » et « DEFAUT BAT. ».

Par mesure de sécurité, suite à ces alertes, la batterie interne doit être remplacée rapidement et l'appareil de ventilation de secours doit être utilisé. En effet, la batterie interne a une durée d'utilisation limitée et doit être remplacée au minimum tous les 2 ans.

De même, au domicile, le ventilateur de secours doit être régulièrement mis en fonctionnement et sa batterie interne rechargée et vérifiée régulièrement, à savoir une fois par mois.

Si l'utilisation sur alimentation secteur au domicile est bien privilégiée, il faut néanmoins rester vigilant à la possibilité que les réseaux électriques, parfois perturbés, peuvent couper la distribution électrique principale. Dans ce cas de figure EOVE propose un kit permettant d'utiliser le pack batterie externe en redondance de l'alimentation secteur principale.

Enfin, il est important de préciser, qu'à ce jour aucun incident concernant la santé d'un patient ne nous a été rapporté et que des recommandations en ce sens figurent déjà dans le mode d'emploi du ventilateur EO-150.



Toutefois, nous allons mettre en ligne sur notre site www.eove.fr, ainsi que diffuser à tous nos partenaires, la dernière révision (Rev N) du mode d'emploi du ventilateur EO-150 précisant ces informations de sécurité. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces informations complémentaires.

Nous vous prions par avance de nous excuser pour le regain d'attention accordé à cette information de sécurité.

Votre contact habituel reste à votre écoute pour répondre à vos questions et demandes individuelles.

Vous pouvez également contacter directement notre standard EOVE au (+33).5.59.21.86.84

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Fabien Cotteaux,

Directeur Général

Patrick Dehour,

Directeur Qualité